



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session extraordinaire 2013-2014

TO/PR

P.V. ECO 30
P.V. AEDCI 40
P.V. FRP 10

Commission de l'Economie

et

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Défense, de la Coopération et de l'Immigration**

et

Commission de la Force publique

Procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2014

Ordre du jour :

1. Echange de vues avec Monsieur le Ministre de l'Economie au sujet du "cofinancement par l'Etat d'un satellite militaire suite à la demande de l'OTAN" (demande du groupe politique CSV)
2. Echange de vues avec Monsieur le Ministre de l'Economie au sujet des "nouvelles sanctions décidées par l'Union européenne à l'encontre de la Fédération de Russie" (demande du groupe politique CSV)

Uniquement pour les membres de la Commission de l'Economie :

3. Echange de vues avec Monsieur le Ministre de l'Economie au sujet des "négociations sur l'avenir des services financiers de la société "POST" avec la société "Banque Raiffeisen" " (demande du groupe politique CSV)
4. Explications par Monsieur le Directeur du STATEC sur la "mid-term review" du Programme national de réforme Luxembourg 2020
5. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 8, 15 et 22 mai 2014 ainsi que du 19 juin 2014 et du 17 juillet 2014

*

Présents : M. André Bauler, Mme Simone Beissel, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Claude Haagen, M. Max Hahn, Mme

Françoise Hetto-Gaasch, M. Fernand Kartheiser remplaçant M. Roy Reding, M. Henri Kox, M. Laurent Mosar, M. Claude Wiseler, membres de la Commission de l'Economie

M. Marc Angel, Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Cécile Hemmen, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Roger Negri remplaçant M. Yves Cruchten, Mme Lydie Polfer, M. Gilles Roth remplaçant M. Jean-Claude Juncker, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Mme Diane Adehm, M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Lex Delles remplaçant M. Gusty Graas, M. Félix Eischen, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Alexander Kriepe, membres de la Commission de la Force publique

M. Justin Turpel, M. Serge Urbany, observateurs

M. Etienne Schneider, Ministre de l'Economie

Mme Sasha Baillie, M. Marco Hoffmann, M. Tom Eischen, M. Serge Allegrezza, Directeur du Statec, M. Pierre Thielen, du Ministère de l'Economie

M. Nico Ries, du Ministère des Affaires étrangères et européennes

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Frank Arndt, membre de la Commission de l'Economie

M. Claude Adam, M. Eugène Berger, M. Gusty Graas, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

M. Claude Adam, M. Alex Bodry, M. Léon Gloden, membres de la Commission de la Force publique

*

Présidence : M. Franz Fayot, Président de la Commission de l'Economie, M. Marc Angel, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration, Mme Claudia Dall'Agnol, Présidente de la Commission de la Force publique

*

1. Echange de vues avec Monsieur le Ministre de l'Economie au sujet du "cofinancement par l'Etat d'un satellite militaire suite à la demande de l'OTAN" (demande du groupe politique CSV)

Monsieur le Ministre devant se rendre à une réunion tripartite,¹ les parlementaires sont invités à veiller à la concision de leurs interventions.

¹ Echange de vues, convoqué pour dix heures, du Gouvernement avec des représentants des organisations syndicales et patronales.

Monsieur le Ministre rappelle son principe décisionnel concernant l'augmentation des investissements militaires dans le cadre de l'effort de défense à réaliser au sein de l'OTAN : ces dépenses doivent avoir une retombée pour l'économie du Luxembourg. Les autres Etats membres de l'OTAN veillent également à ce que ces dépenses publiques profitent en premier lieu à leurs propres entreprises.

Le Luxembourg n'ayant pas sa propre industrie de produits liés à la défense et ne souhaitant pas en développer une, les deniers publics consacrés à l'effort d'armement sont à investir d'une manière plus réfléchie.

Ainsi, la rénovation complète des casernes du centre militaire à Diekirch sera comptabilisée comme effort de défense et profitera aux PME du pays actives dans le secteur de la construction.

Dans le cadre de la nécessaire rénovation des pistes de l'Aéroport de Luxembourg, ses services examinent actuellement la possibilité de faire comptabiliser ces coûts dans l'effort de défense réalisé par le Luxembourg, cet aéroport étant un aéroport réservé, le cas échéant, à l'OTAN. En cas de crise, cet aéroport serait bloqué pour l'aviation civile et ne disposerait même pas d'assez de surface pour garer les avions civils immobilisés.

Une autre mesure « intelligente » est la mise à disposition proposée à l'ancienne « NAMSA »² d'un *datacenter* sur le territoire luxembourgeois. Ce centre de stockage de données appartient à la société EBRC,³ qui à son tour appartient à la société Post détenue par l'Etat luxembourgeois.

Le projet d'un GovSat participe à cette politique d'une augmentation intelligente des dépenses pour la défense. L'idée est de s'appuyer sur le savoir-faire de l'opérateur privé luxembourgeois de satellites de communication SES afin de permettre au Luxembourg de louer à l'OTAN, pour quelques dix millions d'euros par an, un bon nombre de fréquences de communication. Cette acquisition et l'exploitation d'un tel satellite destiné aux communications gouvernementales et militaires répond à un réel besoin en canaux de communication lors de la survenance de crises. Une situation de crise accroît considérablement l'activité de communications satellitaires visant à coordonner, à surveiller et à diriger des opérations sur terre. Egalement d'autres Etats ont déjà signalé leur intérêt à louer de telles capacités satellitaires.

La mise à disposition de fréquences militaires sur un satellite commercial a l'avantage d'être bien meilleur marché que de devoir recourir à un satellite exclusivement militaire. Ceux-ci ont pourtant l'avantage de disposer d'un niveau de protection bien plus élevé.

L'entreprise à fonder serait une entreprise jointe dans laquelle l'Etat détiendrait 50% des parts, chaque partenaire apportant un capital de 50 millions d'euros, versements étalés sur une période de trois ans. L'entreprise recourrait ensuite à l'emprunt pour continuer à financer son activité et ceci à hauteur de quelques 115 millions d'euros. De sorte qu'au final son capital s'élèverait à 215 millions d'euros.

Le plan commercial calculé par SES et vérifié par ses fonctionnaires parvient à un « return on invest » se situant entre 14% et 19%. D'un point de vue financier, ce projet semble donc

² *NATO Maintenance and Supply Agency* sise à Capellen et rebaptisée en 2012 en NSPA (*NATO Support Agency*). Il s'agit de l'organisme de soutien de l'OTAN qui regroupe les agences d'entretien et d'approvisionnement (NAMSA), de la gestion du transport aérien (NAMA) et celle de la gestion des oléoducs en Centre-Europe (CEPMA).

³ *European Business Reliance Centre*

très intéressant et ce serait la première fois dans l'histoire du pays qu'une dépense comptabilisée au niveau de l'OTAN comme effort de défense apporterait un rendement.

Ce « business plan » sera détaillé dans les jours à venir. Un avis juridique a été commandité. La question s'est posée si l'Etat est en droit de porter son choix dès le départ sur la société SES ou devrait recourir à un appel de marché public.⁴ Le Gouvernement a eu confirmation qu'il peut procéder de la sorte.

Ce projet connaît une contrainte de temps certaine : la position orbitale réservée pour le satellite envisagé doit être confirmée en automne pour permettre le lancement du satellite fin 2017. Les places dans les fusées-porteuses sont également à réserver longtemps à l'avance.

Monsieur le Ministre tient à souligner que l'OTAN ne possède pas, n'utilise pas et n'a pas l'intention d'utiliser des drones : ce sont des Etats membres de l'OTAN qui en disposent. La plupart de ces appareils sont employés à des fins d'observation. Evidemment, des drones d'attaque existent. Ils permettent de répondre à des situations exigeant une intervention armée tout en permettant aux décideurs politiques d'éviter l'envoi de troupes sur le terrain, tel qu'actuellement face à la menace terroriste en Irak et en Syrie.

L'armée luxembourgeoise dispose de quatre micro-drones d'observation. Au sein du Benelux, une introduction plus large de drones semblables à des fins d'observation et d'éclairage de l'avant-terrain opératif des troupes aura lieu.

L'Etat veillera à ce que les capacités satellitaires louées ne seront pas employées pour le guidage de drones de combat. De telles clauses seront prévues dans les contrats à signer par les locataires. Il est vrai que le contrôle de l'emploi effectivement fait de ces fréquences sera impossible à réaliser, compte tenu du fait que ces communications militaires sont cryptées.

Débat :

Les questions et interventions des parlementaires permettent de préciser les points qui suivent :

- Le **programme Melusina**, qui consiste dans la mise à disposition de fréquences sur un satellite commercial, n'est pas remis en cause par le projet GovSat qui peut être considéré comme complémentaire. Le Luxembourg n'a pas besoin des capacités de communication militaire satellitaire qui seront ainsi créées. Le besoin est, en quelque sorte, purement financier : répondre au souhait de l'OTAN de voir augmenté l'effort d'investissement dans la défense ;
- **Wideband Global SATCOM (WGS)**. Il n'est ni possible ni souhaitable pour le Luxembourg de sortir du programme WGS. Cette participation est également comptabilisée comme effort de défense du Luxembourg ;
- **Garanties sollicitées par la société SES**. Le projet GovSat ne bénéficiera pas d'une garantie d'Etat. Le fait même que l'Etat luxembourgeois participe à part égale au projet et qu'il en sera le premier client institutionnel constitue une garantie suffisante. Il est vrai que le modèle commercial initialement souhaité par SES a été refusé par Monsieur le Ministre en raison de la répartition au détriment de l'Etat du risque commercial ;

⁴ Auprès de Arendt&Medernach (pour la création de cette société ainsi que pour le fait de devenir client de cette société)

- **Actionnaire public.** L'institution qui prendra les parts publiques dans la société à créer n'est pas encore définitivement définie. Plusieurs possibilités existent. La SNCI pourrait investir dans la société GovSat évitant ainsi de grever le budget de l'Etat. Le Fonds militaire pourrait également participer à la prise de capital. Il n'est toutefois pas nécessaire de recourir à ce Fonds pour que ces dépenses soient considérées au niveau de l'OTAN comme effort militaire. Une série d'autres crédits prévus dans le budget de l'Etat sont comptabilisés comme effort de défense sans qu'ils aient un lien avec le Fonds militaire. L'analyse est en cours. Monsieur le Ministre se dit prêt à revenir en commission pour présenter le « business model » définitivement arrêté ;
- **Location à des Etats non membres de l'OTAN.** Monsieur le Ministre concède qu'en théorie des difficultés pourraient se présenter dans le fait d'accepter des clients qui ne sont pas membres de l'OTAN. Cependant, en tant qu'actionnaire de la société, le Luxembourg a un droit de veto quant à l'octroi de fréquences à des Etats éventuellement mal vus par l'alliance et procédera à une vérification préalable des clients potentiels. L'orateur rappelle que régulièrement l'OTAN n'opère pas seule⁵ et aucun problème ne devrait se poser à la vente de capacités sur ce satellite à des Etats amis comme le Japon ;
- **Drones de l'armée.** Le champ d'activité actuel principal des quatre drones luxembourgeois se situe dans le civil (contrôle de pipelines, de tracés de lignes de haute-tension dans des forêts surtout, ...), tâches offrant à l'armée la possibilité de s'habituer et de se perfectionner dans le maniement de cet instrument d'éclairage. Les drones d'observation du projet évoqué et en cours d'élaboration au sein du Benelux sont plus performants (rayon d'action de 15 kilomètres). L'objectif du projet est de réduire le risque inhérent à des missions d'éclairage dans du territoire ennemi, actuellement effectuées par des équipes mobiles s'appuyant sur des véhicules blindés léger.

2. **Echange de vues avec Monsieur le Ministre de l'Economie au sujet des "nouvelles sanctions décidées par l'Union européenne à l'encontre de la Fédération de Russie" (demande du groupe politique CSV)**

L'orateur du groupe politique CSV renvoie à des sociétés russes, notamment du secteur financier,⁶ établies ou susceptibles de s'établir au Luxembourg⁷ et s'inquiète des conséquences de la politique des sanctions sur les relations économiques du Grand-Duché avec la Fédération de Russie. Un risque au niveau de l'approvisionnement en gaz naturel lui semble désormais réel, de même que celui d'une pression à la baisse des prix dans le secteur agro-alimentaire. Il s'interroge si la récente arrestation du consul honoraire du Luxembourg, Vladimir Evtushenkov, patron du conglomérat AFK Sistema, sur base d'allégations de blanchiment d'argent ne soit pas une riposte larvée du Gouvernement russe et s'inquiète de son sort.

Monsieur le Ministre donne à considérer que le Gouvernement vient de répondre à une question parlementaire écrite de l'orateur à ce même sujet,⁸ de sorte qu'il peut circonscrire son intervention à ce qui suit :

- les récentes sanctions n'ayant été décidées qu'il y a quelques semaines, il est impossible de chiffrer à ce stade **l'impact direct** de ces sanctions ;

⁵ Il renvoie à l'ISAF (International Security Assistance Force) opérant en Afghanistan, dirigée depuis 2003 par l'OTAN et à laquelle participaient jusqu'à 50 pays (l'OTAN comptant 28 pays membres).

⁶ Comme la East-West United Bank SA et Gazprombank International SA

⁷ Sberbank

⁸ Question parlementaire n°433 du 31 juillet 2014

- un **comité interministériel** a été mis en place pour la mise en œuvre concrète des sanctions décidées au niveau européen. En effet, dans la pratique, il est souvent difficile de déterminer exactement et de façon juridiquement correcte la cible des sanctions à implémenter. Ceci d'autant plus que la situation diffère fortement d'un Etat membre à l'autre. Ledit comité est également sollicité par des entreprises entretenant des relations commerciales avec la Russie et souhaitant savoir si leurs échanges avec la Russie sont visés par les sanctions ;
- l'établissement d'autres **banques** de la Fédération de Russie au Luxembourg semble, dans l'actuelle phase politique, impossible ;
- le risque d'une pénurie dans l'approvisionnement en **gaz naturel** en cas d'aggravation de la crise en Ukraine s'accroît dans la mesure de la proximité d'un Etat aux frontières orientales de l'Union européenne. L'enquête menée à ce sujet par le Ministère auprès des fournisseurs du Luxembourg permet de conclure que le risque évoqué est pratiquement nul pour le réseau luxembourgeois. Les réserves de l'Union européenne sont remplies à près de 85%. Le Luxembourg a, en outre, grâce à de récents accords avec la Belgique, une pression plus élevée que par le passé sur son réseau, réseau de gazoducs qui sera complètement interconnecté avec celui de la Belgique, ce qui réduira grandement les risques d'approvisionnement. La mise en œuvre technique de cette interconnexion sera complétée en octobre 2015. De surcroît, cette interconnexion ouvre au Luxembourg l'accès à la mer du Nord et aux livraisons de gaz naturel liquéfié.⁹ Cet accès accroît grandement la sécurité d'approvisionnement énergétique au Luxembourg. Actuellement, la plupart du GNL livré en Belgique vient du Qatar, pourrait toutefois venir de partout dans le monde. Un blocage ou une réduction de la fourniture du gaz en provenance de la Russie exigerait de s'approvisionner davantage par voie maritime. Ceci aurait évidemment une conséquence à la hausse du prix du gaz. La proportion du gaz naturel au Luxembourg en provenance, via l'Allemagne, de la Russie se situe autour de 24%.

La Russie n'a pourtant aucun intérêt à user de cette arme économique : d'une part, elle dépend fortement des revenus générés par l'exportation de son gaz naturel, d'autre part, elle risquerait de détourner définitivement ses clients, dont la plupart peuvent développer des alternatives d'approvisionnement énergétique et, le cas échéant, le feront. Cette réalité explique la confiance des acteurs sur le marché du gaz européen ;

- concernant les conséquences pour le **marché agroalimentaire**, l'orateur renvoie à la réponse du Ministre en charge de l'Agriculture à une question parlementaire¹⁰ qui sera transmise prochainement à la Chambre des Députés. La situation est susceptible de différer fortement suivant le produit en question. Certains produits seront vraisemblablement écoulés sur d'autres marchés, tel que cela peut s'observer actuellement déjà en ce qui concerne la viande porcine. Pour certains produits, le marché russe risque d'être perdu au profit d'autres Etats non membres de l'Union européenne (Turquie, Suisse, ...) ;
- Monsieur le Ministre vient de se renseigner auprès d'un des membres du conseil d'administration de la société **Sistema**. L'investigation lancée contre son patron serait liée à l'achat par celui-ci d'une large participation dans une société pétrolière,¹¹ qui elle a été acquise de façon malhonnête par certains entrepreneurs lors de la grande vague de privatisations d'entreprises publiques dans les années 1990. Selon son interlocuteur, cet investissement effectué par Evtushenkov a pourtant été réalisé dans la parfaite légalité.

⁹ GNL (ou LNG en anglais) affrété par des méthaniers au port de Zeebruges et son terminal de regazéification.

¹⁰ Question parlementaire n°467 du 14 août 2014

¹¹ Bashneft, un des plus grands producteurs de pétrole de la Russie

Débat :

- **Droits de survol.** Monsieur le Ministre confirme que, face aux sanctions de l'Union européenne, la Fédération de Russie continue à brandir comme possible acte de représailles la fermeture de son espace aérien aux compagnies aériennes de l'Union et donc également à Cargolux. Une telle riposte aurait comme conséquence directe une augmentation des tarifs due au vaste détour à voler en direction des aéroports en Asie. Frappant, le cas échéant, toutes les compagnies aériennes de l'Union européenne, une distorsion de concurrence dommageable à Cargolux, au profit d'autres compagnies européennes, n'est pas à craindre ;
- **Politique des sanctions.** Monsieur le Ministre concède que, personnellement, il a considéré comme malencontreuse la rapidité avec laquelle l'Union européenne a jugé nécessaire de franchir une seconde étape¹² dans sa politique de sanctions à l'égard de la Russie et ceci à un moment où cette dernière a fait preuve d'œuvrer pour un cessez-le-feu et de sa volonté de retourner à la table de négociation. La majorité des Etats membres, de plus en plus méfiante envers la Russie, a jugé nécessaire d'accroître la pression pour forcer la Russie à adopter une position moins intransigeante. Le Luxembourg a un intérêt économique évident de voir une application rapide de la clause de réversibilité prévue. La priorité est toutefois de voir aboutir une solution politique dans le conflit ukrainien.

3. uniquement pour les membres de la Commission de l'Economie

Echange de vues avec Monsieur le Ministre de l'Economie au sujet des "négociations sur l'avenir des services financiers de la société "POST" avec la société "Banque Raiffeisen" " (demande du groupe politique CSV)

Monsieur le Ministre rappelle que depuis quelques années le service du compte chèque postal (CCP) n'est plus bénéficiaire. Le modèle commercial à la base de ce service de l'entreprise des Postes et Télécommunications, le placement à court terme des sommes accumulées sur ces comptes courants et la perception de quelques commissions, ne fonctionne plus. Les intérêts payés pour du capital prêté sont extrêmement bas. Ainsi, le dernier exercice a été clôturé avec un déficit d'environ 20 millions d'euros.

Afin d'éviter de devoir vendre ce service avec sa base de clients à une banque, il a été décidé de réviser le modèle commercial du service CCP. Une diversification intelligente des services financiers offerts devra être réalisée. Pour ce faire, un partenariat avec un établissement financier apportant l'expertise et les ressources nécessaires s'impose. Un appel d'offres a été lancé. Des négociations avec des partenaires potentiels ont été menées.

C'est, en fin de compte, la banque Raiffeisen qui a été sélectionnée, en raison notamment du potentiel de synergies à réaliser. L'optimisation possible au niveau du réseau des deux partenaires est ainsi évidente : le réseau des deux groupes à travers le pays se chevauche par endroits et se complète ailleurs, de sorte que des doubles emplois pourront être supprimés tout en parvenant à une couverture complète du territoire national. Le 8 septembre 2014, les négociations concrètes ont été lancées. L'objectif est de parvenir à un accord (*memorandum of understanding*) pour le 15 novembre 2014. En parallèle des concertations auront lieu avec la CSSF et la Banque centrale.

¹² Décidée le 8 septembre et entrée en vigueur le 12 septembre 2014.

Suite à des questions afférentes, Monsieur le Ministre confirme que les personnes travaillant actuellement au sein du service CCP maintiendront leur **statut professionnel** et leurs conditions de travail. Le détail organisationnel et le **mode de fonctionnement** du futur partenariat entre Post et Raiffeisen est encore loin d'être arrêté. Il ne s'agira toutefois nullement d'une simple externalisation du service CCP de l'entreprise P&T vers la banque Raiffeisen. Une option probable est la création par ces deux partenaires d'une nouvelle société financière.

4. Explications par Monsieur le Directeur du STATEC sur la "mid-term review" du Programme national de réforme Luxembourg 2020

Monsieur le Président rappelle que la Commission européenne a lancé une consultation publique concernant le bilan intermédiaire à dresser de la mise en œuvre de la stratégie « Europe 2020 ». Le questionnaire afférent a été transmis aux membres de la commission parlementaire.

Monsieur le Directeur du STATEC explique les objectifs de cette stratégie ayant suivi, en 2010, celle dite « de Lisbonne » et qui se décline également en objectifs nationaux et ceci à l'horizon de l'année 2020.

L'examen du questionnaire évoqué s'effectue actuellement au sein du réseau UE2020 au niveau des administrations publiques. Le Conseil de Gouvernement sera saisi de ce questionnaire afin de trancher, d'un côté, s'il est opportun d'exprimer une position officielle dans cette consultation publique et, d'un autre côté, sur les réponses à donner. Le délai de réaction expire le 31 octobre 2014.

L'évaluation des progrès réalisés sur la voie vers les objectifs nationaux est effectuée par l'Observatoire de la compétitivité du Ministère de l'Economie. Ces analyses constituent la base de l'actualisation annuelle du Programme national de réforme (PNR).

Débat :

Monsieur le Président rappelle qu'il a proposé d'organiser chaque année un débat public sur la problématique de la croissance économique et de la compétitivité du pays.¹³ La discussion du PNR actualisé et du bilan intermédiaire à dresser de la stratégie Europe 2020 pourraient avoir lieu dans le cadre d'un tel débat. Ce débat devrait avoir lieu, en accord avec Monsieur le Ministre de l'Economie, cet automne. La seule question qui se pose est de savoir comment préparer ce débat public. Il pourrait être utile de procéder à une consultation plus large au sein de la Chambre des Députés en écoutant, par exemple, les représentants des organisations syndicales et patronales permettant de discuter de la pertinence des objectifs de la stratégie. A voir la préparation programmée des débats budgétaires, le budget de l'Etat pour l'année 2015 sera déposé le 15 octobre 2014, il sera toutefois difficile d'organiser dignement une telle consultation préalable.

Une intervenante souligne que la stratégie de Lisbonne a été une faillite. Elle doute que sous son nouveau nom, le résultat soit bien différent. Partant, elle juge utile que des informations précises soient mises à disposition de la Chambre des Députés renseignant sur le positionnement du Luxembourg sur la trajectoire tracée par cette stratégie avant que les parlementaires soient amenés à se prononcer dans l'une ou l'autre direction.

D'autres intervenants saluent l'organisation d'un tel débat public qui ne devrait toutefois pas avoir lieu dans un délai trop rapproché, compte tenu du fait que maintes publications utiles

¹³ Voir procès-verbal de la réunion du 9 janvier 2014, point 3.

dans ce contexte font encore défaut, un orateur renvoyant au « Bilan Compétitivité » annuel, qui ne sera publié qu'au plus tôt fin octobre de sorte qu'il préférerait organiser un « débat compétitivité » en janvier 2015. Un tel débat devrait pourtant déboucher sur des conclusions concrètes.

Monsieur le Directeur du STATEC concède que la Stratégie de Lisbonne a été établie sans escompter la survenance d'une crise financière et économique d'une telle ampleur en 2008-2009 et la grave récession qui s'en est suivie. Les objectifs fixés étaient trop ambitieux. Une discussion sur la fixation des objectifs lui semble donc utile. L'orateur propose de faire parvenir, en vue d'une prochaine réunion, un extrait du projet de « Bilan Compétitivité 2014 » traitant précisément du positionnement du Luxembourg dans la « stratégie européenne pour la croissance et l'emploi » (Europe 2020).

Monsieur le Président juge quand même utile que la Chambre des Députés s'interroge sur le principe, la méthode et les objectifs de cette stratégie voire son adéquation au contexte luxembourgeois, sans se focaliser sur le degré du progrès respectif réalisé.

Conclusion :

La commission décide de consacrer une réunion en octobre à la discussion dudit extrait et de trancher, suite à une présentation du bilan intermédiaire du Luxembourg, sur l'opportunité de répondre au questionnaire mis en ligne par le Commission européenne.

5. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 8, 15 et 22 mai 2014 ainsi que du 19 juin 2014 et du 17 juillet 2014

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont approuvés.

Luxembourg, le 5 novembre 2014

Le Secrétaire,
Timon Oesch

Le Président de la Commission de
l'Economie,
Franz Fayot

Le Président de la Commission des Affaires
étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration,
Marc Angel

La Présidente de la Commission de la Force
publique,
Claudia Dall'Agnol